



**Animation SAGE :**

SYMBO - Annexe du Conseil Général, 12 rue Audouin-Dubreuil - 17400 Saint Jean d'Angély  
 Tel : 05 46 26 29 66 Fax : 05 46 26 29 70 - symboutonne@wanadoo.fr

**Compte-rendu de la réunion de la Commission Locale de l'Eau  
 Le 24 juin 2010 à 14h30  
 A Saint Jean d'Angély**

**Etat de présence avant la séance**

**Membres de la CLE présents**

*Collège des élus*

Jean-Yves MARTIN	Bernard BELAUD	Marie-Hélène BELLO
Philippe CHARLES	Frédéric EMARD	Michel GARNIER
Thierry GIRAUD	Jean-Claude SILLON	

*Collège des usagers*

Patrick BERTHONNEAU	René BINAUD	Jean-Noël BITEAU
Henri TEXIER		

*Collège des représentants de l'Etat des établissements publics*

Jean-Eudes DU PEUTY	Delphine ESPALIEU	Jean-François LUQUET
Frédéric NADAL		

**Membres représentés :**

Titulaire	Pouvoir donné à	Titulaire	Pouvoir donné à
Jack BITEAU	Jean-Noël BITEAU	Pierre DEBORDE	Philippe CHARLES
Jean-Michel FRAPPE	Frédéric EMARD	Jacques LORANT	Marie-Hélène BELLO
Thierry TRICARD	Jean-Yves MARTIN		

**Membres de la CLE excusés**

Jacqueline BOUCHET	Jacques FOUCHIER	Marie-Thérèse GRATADOUX
Michel GUILLOTEAU	Michel LACOUTURE	Jean-François LEBOURG
Monsieur le Sous-Préfet de St Jean d'Y		Bernard ROCHET

**Invités présents**

Francis et Monique ARTAUD	Jean-Michel BOUCARD	Audrey BRIS
Laurent CERF	J-Louis et Catherine DEMARCQ	David ENJALBAL
Sylvie FONTENY	Stéphane GIRAUDEAU	Christophe JUTAND
Jacques MAIRE	Claude NEAU	Laurent PALFNER
Jean-Claude PEIGNE	Philippe PERRONA	Stéphane ROBICHON
Alexandre VILLAIN	Henry VINA	Pascal VOIX

**Invités excusés**

Daniel BARRE	Jean-Mary BOISNIER	Abel DAUBIGNE
Sébastien DUGLEUX	Jean-Claude GODINEAU	Corinne IMBERT
Laurence LANGER	Célia LEVINET	Françoise MESNARD
Nicole MOREAU	Jean-Marie PERRON	James ROUGER

JY MARTIN remercie les membres de la CLE ainsi que les invités pour leur présence et leur ponctualité. Il ouvre la séance à 14h30.

Il présente les personnes excusées et indique que même en l'absence de quorum, l'assemblée pourra délibérer valablement pour approuver le tableau de bord du SAGE et le rapport d'activités de la CLE, conformément à l'article R.212-32 du code de l'environnement.

Il présente les différents points de l'ordre du jour et propose de débiter la séance par l'approbation du PV de la réunion de janvier 2010.

### 1<sup>er</sup> point de l'ordre du jour : Approbation du précédent PV

JY MARTIN indique que le compte-rendu de la séance plénière de la CLE du 11 janvier 2010 avait été envoyé le 27 janvier. La dernière séance de la CLE du mois de mai n'ayant pu se tenir, il convient d'approuver ce PV de janvier aujourd'hui. Il demande à l'assemblée si elle a des remarques particulières sur le compte-rendu.

Aucune observation n'est soulevée. Le PV est adopté à l'unanimité.

JY MARTIN indique par ailleurs qu'un bilan des échanges du 6 mai dernier a été envoyé le 10 juin. Il insiste sur le fait que ce bilan ne constitue pas un compte-rendu puisque la séance n'avait pu se tenir à cause de la manifestation des irrigants.

A ce propos, il procède à la lecture d'un courrier de D. Barré de l'APIEEE, d'un courrier de SOS Rivières et d'un communiqué des irrigants (ces documents sont joints à la fin du présent CR).

JY MARTIN répond favorablement à la demande des irrigants de faire une présentation et leur demande s'ils souhaitent la faire lors de la séance de ce jour ou à la prochaine séance de la CLE.

A. VILLAIN (ASA Boutonne) indique que **les irrigants se proposent** de la faire à la prochaine séance.

JN BITEAU (comité départemental de canoë kayak) demande que les documents présentés par les irrigants à cette occasion soient communiqués aux membres de la CLE avant la réunion afin qu'ils n'aient pas à se prononcer en séance sur des éléments qu'ils découvrent.

JY MARTIN demande à A. VILLAIN de faire passer ces informations à l'animation du SAGE quelques jours avant la date de la réunion.

A. VILLAIN indique qu'il ne sera pas demandé à la CLE de se prononcer, les irrigants feront une simple présentation reprenant l'ensemble des éléments qu'ils estiment devoir porter à la connaissance de la CLE. Ils ne demanderont pas un vote. A. VILLAIN indique qu'ils prendront contact directement avec JY MARTIN pour l'organisation de l'intervention.

P. CHARLES (SMBB) indique que la position des irrigants est la même à l'échelle nationale. Il rappelle que la Boutonne a été précurseur sur le bassin Adour Garonne et qu'aucun autre bassin n'a vu de volume prélevable validé par une CLE. Il indique que l'APCA (assemblée permanente des chambres d'agriculture) s'est réunie la veille pour demander que le retour à l'équilibre soit calculé sur la base de 3 années sur 5 au lieu de 4 années sur 5. Il indique par ailleurs que les chambres d'agriculture devraient se porter candidat pour être organisme unique sur tous les bassins. Néanmoins, elles souhaitent prendre le temps d'étudier tous les phénomènes qui ont conduit à la situation hydrologique actuelle (curage, hydromorphologie, arrachage de haie, implantation du maïs, des peupliers...). P. CHARLES indique par ailleurs que les chambres d'agriculture souhaitent que les réserves de substitution puissent être implantées partout. Elles travaillent avec les agences de l'eau pour leur financement. Il estime que ces retenues sont indispensables, notamment avec la perspective du réchauffement climatique. Il demande que les travaux soient lancés rapidement sur les cours d'eau pour limiter l'accélération des pertes à laquelle on assiste.

P. CHARLES préconise d'étudier ces phénomènes dans leur globalité. Il indique que les prélèvements en Deux-Sèvres ont diminué de moitié par rapport à 1998 tandis qu'on assiste aujourd'hui à l'arrêt de l'irrigation 1 mois plus tôt. Il estime qu'il n'est pas possible d'apporter des réponses du jour au lendemain

et qu'il convient de travailler sur le long terme. Il indique également que la CLE n'a pas mesuré l'augmentation des surfaces en peupliers. Il s'interroge sur la différence de traitement réservée entre les surfaces en maïs et les surfaces en peupliers. Il estime que les efforts doivent être faits par tous. Il indique comprendre la nécessité de réduire l'irrigation mais il estime que cela ne pourra pas s'opérer du jour au lendemain.

JY MARTIN répond qu'effectivement, la CLE du SAGE Boutonne a été précurseur en matière de volume prélevable et qu'effectivement elle a dû essayer des plâtres. Il rappelle néanmoins que de nombreuses réunions ont eu lieu pour que la détermination du volume prélevable se fasse dans la concertation. Il estime qu'il n'est pas possible de dire que la CLE n'a pas travaillé en profondeur sur ce dossier.

H. VINA (AAPPMA 3B) s'aperçoit que ce sont toujours les mêmes acteurs qui sont pointés du doigt (drainage, fossés, haies...). Il en déduit que les agriculteurs perçoivent aujourd'hui les effets négatifs de leurs travaux passés.

Il explique être pour les retenues de substitution mais il déplore que les réflexions ne soient pas poussées suffisamment loin. Il rappelle que les retenues de substitution devaient permettre de relever le DCR (débit de crise) dans les dossiers préliminaires. Il estime par ailleurs qu'il aurait été intéressant de faire des simulations pour savoir si les réserves auraient pu être remplies chaque année les années passées. Il indique que la forme d'expression des irrigants le gêne. Il estime qu'il existe d'autres solutions plus « intelligentes » que les coups de force pour pouvoir s'exprimer et se faire comprendre.

Il explique que les têtes de rivière sont aujourd'hui au point de rupture. Certains ruisseaux pépinières sont en assec. Il estime que la proposition des chambres d'agriculture de se baser sur 3 années sur 5 pour définir le volume prélevable serait « un suicide pour les gestionnaires de pêche » compte-tenu du cycle des truites fario.

Il estime par ailleurs que les retenues de substitution étant financées en partie par les citoyens, il serait nécessaire de les intégrer dans un comité de réflexion.

Enfin, H. VINA s'étonne du stade peu avancé de certaines cultures aujourd'hui. Il estime que certains maïs ou tournesols sont trop peu levés et risquent la catastrophe si l'été est sec.

C. NEAU (syndicat d'eau 4B), habitant en amont de Chizé sur la Boutonne, explique que le débit de la rivière chute très vite car une digue s'est effondrée. Il en déduit que l'irrigation n'est pas la seule responsable des chutes de débit, les ouvrages doivent également être largement entretenus.

JN BITEAU déplore la teneur des discours prononcés jusqu'à maintenant. Il estime avoir entendu la même chose depuis 10 ans. Il partage le point de vue des courriers des APNE (associations de protection de la nature et de l'environnement) et estime que la solution à laquelle les irrigants ont eu recours est très mauvaise. Il aimerait pouvoir sortir des discours habituels des agriculteurs à travers lesquels ils reconnaissent les problèmes écologiques, ils indiquent leur volonté de faire des efforts mais dans lesquels ils demandent aux pouvoirs publics de leur donner les moyens pour évoluer. JN BITEAU estime que cela revient à du chantage et que cela ne permet pas d'avancer. Il déplore que seuls les problèmes quantitatifs ne soient abordés en CLE, au détriment des problématiques qualitatives par exemple. Enfin, JN BITEAU est surpris par la trop grande discrétion des représentants de l'Etat qui sont censés rappeler la loi pendant les réunions.

JE DU PEUTY (DDTM 17) estime que les services de l'Etat n'ont pas été très discrets ces derniers mois au sein de la CLE. Il rappelle les obligations réglementaires et législatives au sujet des volumes prélevables et des organismes uniques. Il rappelle le travail réalisé par la CLE sur les volumes prélevables, précise que ces propositions ont été envoyées au Préfet coordonnateur de bassin qui statuera. Il insiste sur le fait que les travaux sur ce dossier ont été faits en coordination avec l'ensemble des acteurs, dont l'Etat.

JY MARTIN indique que les autres commissions ne se sont effectivement pas encore réunies, mais il rappelle l'importance du travail déjà réalisé. Il indique que les dossiers doivent être pris les uns après les autres. Une fois que les problématiques quantitatives seront réglées, la CLE pourra travailler sur les

autres. Il rappelle que certains acteurs trouvent que les travaux sont très lents tandis que d'autres les trouvent trop rapides. Il indique que tout cela représente l'art du compromis.

P. CHARLES rappelle qu'il n'y a pas d'irrigation sur les têtes de la Béronne. Il indique comprendre la colère d'H. VINA car le potentiel des ruisseaux pépinières est anéanti avec les assecs. Il précise que le rôle d'éponge de ce secteur qui permettait de réalimenter la Béronne a malheureusement disparu, et qu'il est maintenant mis en culture. Il indique être le premier à le déplorer et estime qu'il faut travailler sur ce secteur pour voir comment améliorer les choses. Il rappelle que le drainage de ce secteur remonte à 20 ou 25 ans. Il propose de travailler en collaboration avec l'ensemble des partenaires techniques afin d'améliorer la situation.

Concernant le remplissage des réserves, P. CHARLES indique par ailleurs que le BRGM vient de mettre au point un outil sur le marais poitevin qui permet de vérifier les impacts des prélèvements hivernaux, printaniers ou estivaux. Il estime que cet outil est indispensable pour l'aide à la décision. Il espère que l'étude pourra continuer et fournir une modélisation du même type pour la Boutonne.

JY MARTIN indique qu'il y a effectivement eu des bêtises de faites sur les rivières. Il propose de construire à nouveau un dialogue constructif en mettant de côté les erreurs passées. Il souligne l'importance de l'étude hydromorphologique menée par le SMBB pour apporter des éléments de réponse.

JL DEMARCQ (SOS Rivières et environnement) demande si les volumes prélevables ont été votés de manière démocratique.

JY MARTIN répond par l'affirmative en indiquant que le vote a eu lieu en séance plénière de la CLE.

JL DEMARCQ estime donc qu'il ne peut pas être envisagé de revenir dessus.

JY MARTIN précise que ce point n'est effectivement pas à l'ordre du jour.

A. VILLAIN tient à expliquer pourquoi les irrigants ont organisé une manifestation lors de la dernière séance de la CLE. Il indique que cela correspond à « leur dernier cri ». Il indique que lors du recensement agricole de 2000, on comptait 600 000 agriculteurs en France tandis qu'aujourd'hui seuls 325 000 subsistent. Il explique qu'une grande partie des irrigants présents lors de la manifestation n'ont pas pu se sortir de salaire en 2009. Il précise que l'arrêt de l'irrigation précoce a conduit à une situation financière catastrophique. Il reconnaît que la manifestation des irrigants a peut-être été conduite de manière chevaleresque mais qu'elle s'explique par la situation financière des irrigants. Il rappelle que le monde agricole souhaite apporter des éléments complémentaires pour que les membres de la CLE comprennent bien leur situation. Il estime que cela permettra peut-être de sauver ces familles qui sont nos voisins.

JY MARTIN remercie A. VILLAIN et il rappelle qu'il laisse toujours l'opportunité à chacun de s'exprimer en CLE. Il souligne que le « dernier cri » peut être lancé de façon calme et démocratique, comme aujourd'hui.

## **2<sup>e</sup> point de l'ordre du jour : approbation du tableau de bord 2008 du SAGE**

JY MARTIN rappelle que ce dossier était prévu à l'ordre du jour de la précédente séance de la CLE qui n'a pas pu se tenir. Il donne la parole à M. BROUSSEY pour le présenter.

M. BROUSSEY rappelle que les documents de travail sont disponibles sur la page web de la CLE depuis fin avril pour la version 3 du tableau de bord et depuis fin mai pour la version 4, présentée ce jour. Elle rappelle, comme indiqué dans les convocations, qu'une présentation succincte du tableau de bord sera faite en séance en raison de l'importance de l'ordre du jour.

M. BROUSSEY précise que l'objectif principal du tableau de bord du SAGE est de suivre l'évolution des milieux, en parallèle de l'application du SAGE dans le but d'analyser l'efficacité du SAGE.

Le tableau de bord 2008 est le premier. Il correspond à l'état de référence du territoire, avant la mise en œuvre du SAGE (qui a été approuvé en décembre 2008).

M. BROUSSEY indique que les travaux sur ce dossier ont débuté en 2006 et ont abouti à une liste d'indicateurs validée par la CLE en janvier 2007. Ensuite, en 2007 et 2008, la CLE a dû travailler à la nouvelle approbation du SAGE. En 2009, le principal sujet ayant accaparé la CLE a été la détermination du volume prélevable. Aussi, les travaux sur le tableau de bord ont été suspendus depuis début 2007 et ont repris début 2010. Il était prévu de finaliser ce premier tableau de bord dans le premier semestre 2010.

Depuis janvier 2010 et la reprise du dossier, de nombreux contacts ont été pris avec les producteurs potentiels de données. Une quarantaine d'institutions a été sollicitée. Des échanges de données ont été mis en place. La cellule d'animation du SAGE a ensuite compilé et synthétisé l'ensemble des éléments obtenus et a mis en forme le document final.

Une version 1 a été présentée et amendée par la commission Suivi du SAGE qui s'est réunie le 14 avril 2010. La version 2 qui en a résulté a été débattue lors d'un bureau de la CLE. Ensuite, les versions 3 et 4 ont suivi et cette dernière est présentée pour approbation par la CLE.

Contrairement à ce que pourrait laisser penser le délai depuis 2006, M. BROUSSEY indique que le tableau de bord a finalement dû être réalisé dans un temps très court (1 semestre). Aussi, le tableau de bord 2008 a dû être finalisé en l'absence de certaines données et il est basé sur les éléments disponibles (certains pouvant être obsolètes).

Ces contraintes de temps pour le tableau de bord 2008 impliquent un lourd travail de fond pour le document 2009. Par exemple, un cahier des charges des tableaux de bord des SAGE d'Adour Garonne a été édité en 2009 et il conviendra d'en tenir compte. De plus, le nouveau SDAGE et son programme de mesures devront également être pris en compte dans le tableau de bord 2009.

La version 2009 correspondra à un tableau de bord « nouvelle formule ». M. BROUSSEY rappelle l'importance de valider néanmoins un tableau de bord 2008, même si la forme risque d'évoluer fortement dans les tableaux de bord suivants, pour avoir un tableau de bord initial avant la mise en œuvre du SAGE.

Enfin, M. BROUSSEY présente la structure générale du tableau de bord 2008 soumis à l'approbation de la CLE :

- 4 indicateurs traitent de la gestion des étiages
- 8 indicateurs traitent de la gestion qualitative de la ressource
- 7 indicateurs traitent de la gestion des milieux aquatiques et des rivières
- 2 indicateurs traitent du suivi de la mise en œuvre du SAGE et de la communication
- 1 indicateur traite des aspects financiers.

M. BROUSSEY demande à l'assemblée si des questions ou observations particulières ressortent de l'étude du document de travail transmis.

JC PEIGNE (fédération de pêche 79) demande si certaines remarques qui avaient été formulées en commission ont été prises en compte ou si elles le seront pour la version 2009 comme il avait été alors convenu.

M. BROUSSEY indique que les remarques impliquant une modification en profondeur du document (construction de nouveaux indicateurs ou modification de la structure du TB) ont été mises de côté pour être intégrées dans le tableau de bord 2009. Néanmoins, des actualisations de données ont eu lieu dans la version 4 du TB 2008, pour les éléments qui ont été fournis dernièrement. Pour la remarque plus précise sur les objectifs de qualité des masses d'eau, elle indique qu'il a été décidé de ne pas les intégrer dans la version 2008 puisqu'ils ont été validés par le comité de bassin fin 2009. Pour assurer une bonne cohérence entre les dates, ces objectifs de qualité seront donc rappelés dans le tableau de bord 2009.

JY MARTIN demande à l'assemblée s'il y a des remarques complémentaires. Aucune observation n'est formulée.

JY MARTIN soumet le document au vote de la CLE, à main levée. Le tableau de bord 2008 du SAGE Boutonne est adopté à l'unanimité.

### **3è point de l'ordre du jour : approbation du rapport d'activités 2009 de la CLE**

JY MARTIN rappelle que ce dossier était également prévu à l'ordre du jour de la précédente séance de la CLE qui n'a pas pu se tenir. Il donne la parole à M. BROUSSEY pour présenter le rapport d'activités 2009 de la CLE.

M. BROUSSEY rappelle, comme pour les documents de travail du tableau de bord, que le projet de rapport d'activités 2009 a été mis à disposition des membres de la CLE sur la page web fin avril.

Le document est divisé en 6 chapitres :

- les travaux de la CLE (réunions, communication, participation aux travaux des partenaires)
- les priorités de 2009 (la gestion quantitative, le travail avec les instances de bassin pour le SDAGE)
- le suivi des initiatives locales et de la réglementation (programme Re-source, étude hydromorphologique...)
- le suivi et la révision du SAGE (tableau de bord, règlement et révision)
- moyens humains et financiers mis à disposition de la CLE
- bilan et perspectives.

M. BROUSSEY précise que ce rapport d'activités sera envoyé aux Préfets départementaux, au Préfet coordonnateur de bassin et au comité de bassin, comme le prévoit la réglementation.

JY MARTIN demande si l'assemblée a des remarques ou des questions sur ce rapport d'activités 2009. Il le soumet au vote de la CLE, à main levée. Le rapport d'activités 2009 est adopté à l'unanimité.

### **4è point de l'ordre du jour : présentation des réseaux de surveillance de la qualité des milieux**

JY MARTIN donne la parole à L. PALFNER de l'agence de l'eau Adour Garonne.

L. PALFNER indique qu'il travaille dans le service « surveillance du milieu » au siège de l'Agence à Toulouse depuis 6 ans. Il travaille en particulier sur l'adaptation des réseaux de suivi du milieu dans le cadre de la mise en œuvre de la DCE (Directive Cadre européenne sur l'Eau). En effet, les Etats membres de l'UE doivent mettre en place des réseaux de suivi comparables d'un Etat à l'autre.

L. PALFNER présente une carte du bassin de la Boutonne rassemblant l'ensemble des points de surveillance des différents réseaux de suivi. Il explique que le réseau patrimonial est constitué par le réseau de contrôle de surveillance (RCS) dans le but de répondre aux finalités européennes. Ce réseau prend la suite du réseau national de bassin (RNB) qui s'est arrêté fin 2006. Le RCS a débuté début 2007.

Par ailleurs, il existe un réseau de contrôle opérationnel (RCO) utilisé également pour l'Europe, un réseau complémentaire de l'Agence de l'eau et des réseaux complémentaires départementaux. Le réseau complémentaire de l'Agence intègre en partie les anciennes stations du RNB qui n'ont pas été retenues dans les réseaux européens. Ainsi, la plupart des points de suivi ont été gardés afin de conserver les historiques de données, même si ces stations ne font pas partie du rapportage européen.

L. PALFNER souligne l'importance du maillage de ces réseaux qui apportent chacun des informations sur la qualité des milieux.

L. PALFNER indique que le RCS est le premier réseau européen, il a démarré début 2007. C'est le réseau pérenne. Il doit donner une image globale de la qualité des eaux. Ses stations ont été retenues pour

représenter un certain linéaire de cours d'eau. Ce réseau doit permettre de vérifier l'impact des activités humaines ainsi que du changement climatique.

En parallèle, les points du RCO ont été installés de préférence sur les masses d'eau risquant de ne pas atteindre le bon état en 2015. Ce réseau doit permettre de suivre l'évolution de la qualité des masses d'eau tout en vérifiant l'impact des mesures prises pour l'améliorer. Pour les masses d'eau risquant de ne pas atteindre le bon état en 2015 et ne subissant pas de pollution ponctuelle (mais subissant des pollutions diffuses), L. PALFNER explique qu'il existe une possibilité de faire des analyses par échantillonnage. Ainsi, on crée des familles de masses d'eau subissant les mêmes pressions et c'est la qualité des échantillons qui permet de connaître la qualité de toutes les masses d'eau de la même famille. Cette technique permet de suivre l'évolution de toutes les masses d'eau présentant des pollutions diffuses sans qu'il soit nécessaire d'implanter des stations de mesures sur chacune d'elles. L. PALFNER explique que ce choix a été opéré au national. Les mesures du RCO ont débuté début 2009.

Pour synthétiser, L. PALFNER rappelle que les réseaux patrimoniaux antérieurs étaient composés d'un réseau national de bassin (RNB) et d'un réseau complémentaire Agence. Aujourd'hui, il indique que le réseau patrimonial est le réseau de contrôle de surveillance (RCS). Le nouveau réseau complémentaire Agence compte désormais en supplément les stations du RNB non retenues dans le RCS pour le rapportage à l'UE. Il conclut qu'aucune station n'a été abandonnée, certaines ont même été nouvellement installées, notamment pour suivre les têtes de bassin.

L. PALFNER explique que les paramètres suivis peuvent être différents selon les réseaux auxquels les stations appartiennent. Les suivis comportent *a minima* les paramètres de la physico-chimie classique. D'autres concernant les substances dangereuses, les pesticides et la biologie peuvent être réalisés selon les points de mesure. L. PALFNER indique que le résultat des indices biologiques prime sur la physico-chimie et l'hydromorphologie. Il précise que certaines masses d'eau sont suivies sur les paramètres phytoplancton, macro-invertébrés (IBGN), diatomées, macrophytes (végétaux supérieurs présents dans le cours d'eau).

L. PALFNER présente ensuite une carte de l'état des masses d'eau réalisée pour le SDAGE 2010-15 en cours. Il précise que des indices de confiance sont spécifiés pour chaque classement, selon qu'il résulte d'une mesure ou d'une simulation. L'historique des données est également pris en compte dans l'indice de confiance. Ainsi, une donnée exceptionnelle devra être relativisée par l'indice de confiance. Le nombre de paramètres suivis entre aussi dans le calcul de cet indice.

Par exemple, il indique que la Boutonne aval est jugée en bon état, mais l'indice de confiance est moyen.

C. JUTAND (agence de l'eau Adour Garonne) précise que sur cette masse d'eau, seules les diatomées sont mesurées. Le résultat est donc encourageant mais il mérite d'être confirmé par l'indice des macro-invertébrés. L'indice diatomée donne des renseignements sur les performances épuratoires des rejets domestiques.

L. PALFNER rappelle que les indices biologiques sont prépondérants dans le calcul de l'état final d'une masse d'eau.

L. PALFNER précise que les seuils de qualité sont équivalents à ceux de l'ancien SEQ'eau, sauf ceux concernant l'azote, et notamment les nitrates, puisque le bon état est considéré atteint pour ce paramètre jusqu'à une concentration de 50 mg/l. Mais il souligne que ce taux de nitrate ne permettra sans doute pas de garantir le bon état sur les masses d'eau aval. Ainsi, un mauvais état à l'aval peut engendrer des mesures plus strictes sur l'amont ; pour schématiser, il faudra peut-être viser des teneurs en nitrates inférieures à 50 mg/l sur l'amont si on souhaite obtenir 50 mg/l à l'aval.

L. PALFNER présente les stations prises en compte pour évaluer l'état des masses d'eau (stations utilisées pour le rapportage à l'UE). Il présente les paramètres déclassant (empêchant la qualification de « bon état ») pour les années 2008 et 2009. Les principaux identifiés sont les nitrates, le phosphore, les phosphates et l'oxygène. Sur ces 2 dernières années, aucun paramètre déclassant en physico-chimie n'a été identifié sur la station la plus aval du bassin.

H. VINA demande si des carottages dans les sédiments sont pratiqués à la station de St Faziol.  
L. PALFNER répond que la granulométrie et certaines substances sont effectivement contrôlées. Néanmoins, seuls les sédiments superficiels sont pris en compte dans les contrôles annuels puisqu'ils forment l'apport de l'année. Il explique qu'une étude spécifique pourrait être menée sur les sédiments profonds.

F. EMARD (SYMBO) s'interroge sur les conclusions de l'état des masses d'eau figurant dans le SDAGE. Par exemple, la Brédoire est signalée en rouge alors qu'il n'y existe pas de station de mesure.

L. PALFNER précise que les cours d'eau en trait plein sont classés selon les résultats de stations de mesure tandis que les cours d'eau en trait pointillé résultent de simulations PEGASE. Cet outil permet de simuler l'état d'une masse d'eau en fonction de l'occupation du sol et des pressions exercées sur elle. Toutefois, L. PALFNER précise que l'indice de confiance lié aux résultats de simulation est faible contrairement à celui des résultats issus de stations de mesure. Il rappelle qu'il n'est pas possible d'installer des stations de mesure sur toutes les masses d'eau. L'évaluation des masses d'eau où il n'y a pas de station doit donc passer par une expertise de type modélisation.

F. EMARD indique que la Brédoire est similaire à la Nie (qui comporte une station de mesure) et il s'étonne de la différence de classement entre ces 2 cours d'eau.

C. JUTAND explique que le modèle PEGASE mesure le poids des pressions ponctuelles (domestiques et industrielles) et intègre le débit des cours d'eau et les phénomènes d'autoépuration. Il indique que la différence peut être expliquée par une différence de charge de pollution à débit équivalent entre les cours d'eau ou inversement par une charge de pollution identique sur les 2 rivières, mais avec des débits différents. C. JUTAND précise que le SAGE peut être l'occasion d'approfondir ce travail d'identification des pressions mené dans le cadre des modélisations PEGASE.

L. PALFNER rappelle que des précautions d'utilisation des résultats sont prises grâce à l'affectation des indices de confiance.

JL DEMARCQ demande si les PCB (poly-chloro-biphényles) et les métaux lourds sont analysés.

L. PALFNER répond que ces paramètres sont effectivement mesurés, mais pas tous les PCB, ni sur toutes les stations. Par exemple, certains PCB doivent être mesurés dans le cadre des substances non prioritaires à St Faziol sur la Légère, à Paizay le Tort sur la Berlande et aux Vinçons (Champdolent) sur la Boutonne. Concernant les métaux lourds, L. PALFNER indique qu'ils sont mesurés.

C. JUTAND précise que toutes les données sont disponibles sur le portail de l'agence de l'eau.

L. PALFNER indique qu'il existe un plan national d'action sur les PCB (mais il ne touche pas la Boutonne pour l'instant). Le site Internet de l'ONEMA peut également fournir des informations.

JY MARTIN estime qu'il serait également intéressant de mesurer les médicaments, et d'autres molécules.

P. CHARLES demande quel paramètre est déclassant pour la Belle et la Béronne.

L. PALFNER répond que la Belle souffre d'un manque d'oxygénation et d'excès de phosphore total et de phosphates. La Béronne souffre également d'un manque d'oxygénation et d'un excès de phosphore total.

C. JUTAND précise que les mesures sur la Belle montrent un indice biologique diatomique (IBD) bon. Ce résultat disculperait les rejets domestiques comme cause de déclassement.

JY MARTIN indique que ces travaux risquent finalement d'apporter plus de questions que de réponses.

L. CERF (syndicat Boutonne aval) demande si les nappes souterraines sont également analysées.

L. PALFNER répond par l'affirmative. Il indique que les analyses sont réalisées au niveau de forages. Néanmoins, les temps de migration des pollutions y sont beaucoup plus importants et il est plus compliqué de faire des liens avec les pressions.

H. VINA demande s'il existe des forages dans Rhodia. Il indique que la nappe de l'Infratoarcien a une résurgence à environ 1,5 km à l'aval qui est polluée en permanence depuis les années 1950. Il indique avoir observé il y a 5 ans des résurgences de couleur orange et estime qu'il serait intéressant d'analyser



l'eau des nappes situées sous l'usine (il croit savoir que des fûts de toute nature ont été enterrés à l'intérieur du site de Rhodia). Il déplore n'obtenir jamais aucune information.

P. PERRONA (plateforme industrielle de Melle) indique qu'un suivi piézométrique est réalisé depuis 2006 afin de suivre l'évolution de la qualité du site à travers 6 points de suivi. Il précise que ces points ont été définis en collaboration avec la DREAL. Il indique que les analyses sont mensuelles et que les résultats sont fournis à la DREAL.

JY MARTIN fait remarquer que la définition du bon état relève presque d'un sujet philosophique. Il remercie L. PALFNER pour l'intérêt et la clarté de son exposé. Il souligne l'importance du travail de modélisation et estime qu'il est indispensable de se baser sur ce type d'outils.

### **5è point de l'ordre du jour : présentation des objectifs de qualité des masses d'eau**

JY MARTIN donne la parole à S. ROBICHON et D. ENJALBAL pour présenter les travaux de l'agence de l'eau concernant la fixation d'objectifs de qualité, en particulier sur les masses d'eau impactées par les usines de Melle.

S. ROBICHON indique qu'il travaille au service « planification » de l'Agence de l'eau, au siège à Toulouse. Il s'occupe plus particulièrement des études économiques. Il indique qu'une étude sur les coûts disproportionnés a été conduite l'an dernier notamment sur le secteur de la Légère.

D. ENJALBAL appartient pour sa part au département « industrie » de l'Agence.

S. ROBICHON indique que la présentation va permettre de poursuivre les débats précédents puisque qu'elle va principalement traiter du site de la Légère. Il commence par rappeler le contexte de l'étude qui a traité du caractère disproportionné des coûts des travaux à réaliser pour l'atteinte du bon état sur certaines masses d'eau.

#### **CONTEXTE ET METHODOLOGIE**

Il précise que la nécessité de cette étude ressort de la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE). Sur le district Adour Garonne, quatre sites ont été identifiés sur lesquels les montants de travaux à prévoir pour obtenir le bon état risquaient d'être très coûteux, dont la Légère. Ainsi, le coût des travaux a été évalué ainsi que leur impact sur les usagers. L'étude devait ensuite analyser les bénéfices que l'on pouvait retirer de l'atteinte du bon état.

S. ROBICHON précise que la méthodologie de l'étude était très cadrée. L'agence de l'eau a souhaité donner un côté plus participatif à la démarche en associant les acteurs locaux. Un comité de pilotage a donc été constitué pour mener cette étude dans la concertation (étaient représentés l'Agence de l'eau, les DREAL, les représentants des sites industriels, des structures porteuses des SAGE, des associations de pêcheurs, l'ONEMA...). Il insiste sur la nécessité d'une grande pédagogie pour faire comprendre ces enjeux. Le mode de fonctionnement pour cette étude a été particulièrement novateur.

S. ROBICHON précise que l'enjeu de ce travail a été de trouver un argumentaire technico-économique pour justifier l'objectif environnemental. En d'autres termes, les coûts pour atteindre le bon état sont-ils justifiés par des retombées économiques suffisantes ? Et ces coûts sont-ils supportables par les acteurs qui devront les supporter ?

S. ROBICHON simplifie le principe de la méthodologie en expliquant que le travail a consisté à comparer 3 types d'information :

- le coût des mesures à mettre en œuvre pour atteindre le bon état
- les retombées positives de l'atteinte du bon état
- l'impact socio-économique

Il explique que c'est la comparaison de ces trois éléments qui a permis de statuer sur le caractère disproportionné des coûts liés à l'atteinte du bon état.

S. ROBICHON précise que cette démarche particulièrement innovante repose entièrement sur la logique du développement durable. Il rappelle que la DCE s'inscrit totalement dans ce principe en fixant des objectifs ambitieux mais en demandant d'étudier les implications économiques et sociales.

S. ROBICHON explique le protocole permettant de croiser ces 3 éléments. Une première analyse consiste à croiser les coûts et les bénéfices. Si les coûts sont nettement supérieurs aux bénéfices, on peut statuer que les coûts sont disproportionnés. En revanche, si les coûts sont inférieurs aux bénéfices, il convient de s'interroger sur la possibilité pour l'acteur concerné de financer ces coûts sans engendrer de problème économique. Cette seconde question correspond à la deuxième analyse à réaliser. Si on se rend compte que la capacité financière de l'acteur est insuffisante, on peut conclure au caractère disproportionné des coûts pour l'atteinte du bon état sur la masse d'eau. Si le caractère disproportionné des coûts pour obtenir le bon état est avéré, il ne pourra porter que sur certains paramètres pour lesquels l'objectif sera alors moins strict que le bon état. Pour les autres paramètres de la masse d'eau, l'objectif restera l'atteinte du bon état.

#### DEFINITION DE LA ZONE D'ETUDE

S. ROBICHON explique que le bureau d'étude recruté pour cette mission a commencé par définir la zone d'influence des rejets des sites retenus. Sur le bassin de la Boutonne, la plateforme industrielle de Melle a été étudiée précisément. Ainsi, la qualité de la Légère, la Berlande, la Béronne et la Boutonne a été analysée. Des stations de mesure présentes sur la Légère et la Boutonne ont permis d'avoir des résultats directs. Le modèle PEGASE a ensuite été utilisé pour connaître la qualité de la Berlande et de la Béronne. Il est ressorti de ces travaux que la zone d'influence de la pollution de la plateforme industrielle s'étendait jusqu'à la Béronne, en particulier pour les paramètres azote et phosphore. Cette zone d'influence permet d'ajouter les bénéfices attendus pour la Berlande et la Béronne au total des bénéfices.

#### BILAN DES REJETS ACTUELS ET DES REJETS A VISER POUR ATTEINDRE LE BON ETAT

S. ROBICHON explique que des simulations PEGASE ont été réalisées pour visualiser l'impact des rejets de Rhodia sur la Légère, en comparaison avec l'objectif de bon état, pour chacun des paramètres (DCO [demande chimique en oxygène], azote, phosphore...).

D. ENJALBAL explique que l'objectif était de connaître le rejet de la plateforme industrielle qui permettrait d'obtenir le bon état. La différence entre les rejets actuels et les rejets vers lesquels il faudrait tendre pour atteindre le bon état a ainsi permis de dimensionner les travaux à prévoir.

S. ROBICHON indique que ce travail itératif a permis de déterminer quel rejet serait compatible avec l'objectif de bon état. Il explique que ces simulations ont été faites en fonction de différents débits, favorables et défavorables.

En termes d'objectif de dépollution à fixer pour atteindre le bon état, S. ROBICHON présente les conclusions des simulations. Il indique en parallèle les objectifs fixés par l'arrêté préfectoral (pour les paramètres azote et phosphore, les objectifs de la DCE sont nettement plus ambitieux que ceux de l'arrêté préfectoral) :

Paramètre	Objectifs de dépollution	Autosurveillance 2008		Seuils arrêté préfectoral
		Charges rejetées	Performances actuelles	
DCO	125 kg/j / 70 mg/l	200 kg/j / 115 mg/l	97% (→ 98%)	150 mg/l
NGL.	8 kg/j / 4 mg/l	51 kg/j / 28 mg/l	78% (→ 97%)	30 mg/l
Ptot	1 kg/j 0.6 mg/l	14 kg/j / 8 mg/l	32% (→ 96%)	10 mg/l

#### L'EVALUATION DES COUTS POUR ATTEINDRE LE BON ETAT

Une fois l'état des lieux des masses d'eau et l'état des rejets industriels connus, S. ROBICHON indique que le bureau d'études SCE a travaillé sur l'ensemble des solutions techniques mobilisables pour résorber la pollution (stockage des effluents, réutilisation des effluents, délocalisation du rejet, modification du process...). La plupart de ces solutions ne se sont pas avérées réalistes d'un point de vue technique compte-tenu des volumes à épurer.

La seule solution pour obtenir le bon état sur la Légère semble être l'amélioration du traitement avec une filtration sur sable, de l'osmose inverse et un traitement des boues. Cela représente un coût d'environ 16 millions d'€ (investissement + fonctionnement sur 5 ou 6 ans).

Une seconde simulation pour atteindre un objectif moins ambitieux avec le bon état uniquement sur la Berlande et la Béronne a été réalisée. Les coûts des travaux à réaliser s'élèvent alors à environ 8 millions d'€, et on obtiendrait un état moyen sur la Légère.

Ainsi, compte-tenu des niveaux de rejets actuels et des débits relativement faibles, S. ROBICHON conclut que fixer un objectif de bon état grâce à une amélioration du traitement est un objectif très coûteux.

En parallèle de l'analyse des coûts, une étude comparative des bénéfices a été menée. S. ROBICHON indique que ce type de comparaison se doit d'être réalisé sur le long terme (environ 30 ans).

Ainsi, le scénario 1 (bon état uniquement sur Berlande et Béronne) implique des coûts compris entre 8 et 16 millions d'€ sur 30 ans. Le scénario 2 (bon état également sur la Légère) implique des coûts compris entre 15 et 25 millions d'€ sur 30 ans.

#### L'EVALUATION DES BENEFICES D'UN RETOUR AU BON ETAT

En face de ces coûts, les bénéfices environnementaux ont été étudiés. S. ROBICHON explique qu'il en existe plusieurs types :

- les bénéfices liés à des dépenses évitées pour des usages à l'aval
- les bénéfices liés à des usages préservés ou développés (pêche, usages de loisir)
- les bénéfices liés à des fonctionnalités préservées (autoépuration, soutien des débits...)

S. ROBICHON indique qu'il y a malheureusement peu d'usages bénéficiaires ou de coûts évités sur la Légère. Ainsi le chiffrage des bénéfices sur la Légère repose principalement sur le chiffrage de la préservation d'un milieu naturel et sur les gains observés sur les usages de loisirs. Ils sont basés sur des fourchettes de valeurs, principalement issues de travaux anglo-saxons.

Les gains estimés sur le territoire étudié sont les suivants :

- augmentation du bien-être des pêcheurs (entre 320 et 650 pêcheurs)
- apparition de nouveaux pêcheurs (1100 à 3300 visiteurs de plus)
- augmentation du bien-être des randonneurs / promeneurs (900 à 1600 ménages)
- intérêt des citoyens pour une amélioration du patrimoine naturel (consentement à payer des 1000 à 1750 ménages du secteur).

S. ROBICHON explique que des fourchettes hautes ont toujours été choisies pour calculer le bénéfice maximal attendu d'un bon état des rivières.

Les résultats obtenus sur 30 ans sont les suivants :

Scénario	Bénéfices environnementaux hors valeur patrimoniale	Bénéfices environnementaux avec valeur patrimoniale
Objectif de <b>bon état</b> sur la Légère (scénario 2)	<b>1.9 M€</b> [1.3 M€ ; 2.6 M€]	<b>2.7 M€</b> [1.8 M€ ; 3.5 M€]
Objectif d' <b>état moyen</b> sur la Légère (scénario 1)	<b>0.7 M€</b> [0.6 M€ ; 0.9 M€]	<b>1.1 M€</b> [0.9 M€ ; 1.4 M€]

## COMPARAISON COUTS / BENEFICES ET CONCLUSION

S. ROBICHON conclut que la comparaison entre le coût des travaux pour atteindre le bon état et les bénéfices qui peuvent en être tirés est largement défavorable. Les bénéfices calculés ne compensent jamais les coûts à prévoir.

S. ROBICHON présente la proposition du comité de pilotage à la commission planification du comité de bassin :

- fixer un objectif de non dégradation pour la physico-chimie sur les paramètres azote et phosphore, c'est-à-dire qu'on ne vise pas l'atteinte du bon état en 2015 sur ces paramètres.
- fixer un objectif de bon état sur les autres paramètres physico-chimiques.
- fixer des objectifs moins stricts sur les diatomées et les invertébrés à cause de problèmes d'hydromorphologie et de débits.
- mener des études complémentaires pour les objectifs d'état chimique, en attendant, fixer un objectif de bon état en 2021.

## LES CAPACITES FINANCIERES DE L'INDUSTRIEL

S. ROBICHON indique que le comité de pilotage de l'étude a souhaité aller au-delà de la simple comparaison coûts / bénéfices pour intégrer la capacité financière de l'industriel.

Il présente les grandes lignes du bilan des travaux réalisés sur le site industriel ces dernières années. Il en ressort que 6,6 millions d'€ ont été investis pour améliorer la qualité de l'eau (environ 735 000 € de dépenses par an) sur la période 2000-2008. Or, pour atteindre le bon état sur la Légère, il faudrait ajouter 16 millions d'€ à ces travaux déjà réalisés (soit environ 2,73 millions d'€ par an). Ainsi, les besoins de dépenses seraient multipliés par 4. En étudiant l'excédent brut d'exploitation de l'industriel, S. ROBICHON indique qu'il n'y a aucune marge de manœuvre possible pour absorber ces surcoûts d'investissement.

Aussi, il conclut qu'il n'existe pas d'élément aujourd'hui suffisamment tangible pour justifier des objectifs environnementaux très ambitieux.

## UNE CONCLUSION PROVISoire

S. ROBICHON précise que cette conclusion n'est pas définitive puisqu'une révision est possible tous les 6 ans. Ainsi, ce diagnostic pourra être révisé sur la base de nouveaux éléments, de nouvelles technologies, de l'augmentation des débits des rivières... La conclusion du caractère disproportionné des travaux pour l'atteinte du bon état s'applique pour la période 2010-2015.

## BILAN ET IMPACT DES TRAVAUX REALISES PAR L'USINE

D. ENJALBAL poursuit l'exposé en montrant l'impact des travaux réalisés entre 2000 et 2008 par l'industriel sur l'amélioration de la qualité des eaux. Il précise que l'industriel poursuit sa recherche des solutions pour diminuer les volumes de pollution. Des travaux de plus de 2 millions d'€ sont en cours afin d'achever le programme de prévention des pollutions accidentelles et d'améliorer le processus épuratoire avec la mise en place d'un pilote de bioréacteur à membrane. Ce dernier devrait permettre de confirmer l'atteinte du bon état pour certains paramètres comme la DCO, et il devrait permettre de réduire les émissions d'azote et de phosphore même si l'objectif de bon état sur ces paramètres ne pourra être atteint.

D. ENJALBAL présente l'évolution de la qualité de l'eau à l'aval de l'usine sur les principaux paramètres depuis les 10 dernières années. Il indique que les 2 années où l'usine a massivement investi pour protéger les milieux ont été 2003 et 2006 (plus de 3 millions d'€ ont été investis chaque fois pour améliorer le processus épuratoire).

Ainsi, D. ENJALBAL indique qu'à la station de St Faziol sur la Légère, le paramètre DBO<sub>5</sub> présente des valeurs compatibles avec le bon état, notamment grâce à ces derniers travaux. Pour le paramètre NH<sub>4</sub><sup>+</sup>, on s'aperçoit que l'impact tend à diminuer largement après les travaux de 2003 et 2006. Néanmoins, l'atteinte du bon état pour ce paramètre imposerait de passer d'une concentration de 7 mg/l à 0,4 mg/l

et serait trop coûteux comme il a été expliqué plus tôt. Pour le paramètre phosphore total, le même constat peut être fait sur les chroniques de mesures.

D. ENJALBAL revient sur le fonctionnement du modèle PEGASE. Il précise qu'il n'est pas calé en fonction des mesures faites sur le terrain mais que celles-ci permettent de vérifier la fiabilité des résultats obtenus par la simulation du fonctionnement du bassin. Si une différence apparaît entre résultats et mesures, il convient de vérifier si les pressions ont bien été identifiées, géo-localisées, etc. et si elles ont été retranscrites correctement dans le modèle.

Il présente les résultats mesurés à la station aval, sur la Boutonne. Ces derniers montrent une bonne qualité pour l'ensemble des paramètres depuis les derniers investissements de l'industriel.

D. ENJALBAL précise que ces résultats sont disponibles sur le portail de bassin mis en place par l'Agence de l'eau et ses partenaires.

#### DEBAT AVEC L'ASSEMBLEE

P. CHARLES rappelle que les irrigants avaient proposé de stocker l'eau de l'usine dans le but de mettre en place une substitution des prélèvements réalisés dans le milieu naturel sur un périmètre de 5 à 6 km du site. Ce projet aurait permis de sécuriser la nappe captive et aurait permis d'éviter la diffusion de la pollution en évitant les rejets dans la Légère pendant la période estivale. Le projet reposait sur un stockage d'environ 1 Mm<sup>3</sup>.

D. ENJALBAL répond que l'ensemble des études réalisées concernant l'épuration de l'industriel ont été analysées. A priori, la qualité des effluents poserait des problèmes pour une réutilisation et leur stockage risquerait de poser des problèmes supplémentaires de débits pour la Légère puisque les rejets de Rhodia en constituent une grosse partie. Il explique que cette proposition de stockage a été étudiée dans le cadre des différents scénarios, mais l'analyse n'a pas été poussée jusqu'aux plans d'épandage potentiels.

S. ROBICHON précise que la réflexion n'a pas été poussée plus loin à cause des éléments techniques disponibles qui ne semblaient pas concluants. En effet, l'importance des volumes à stocker et la période longue pendant laquelle il faudrait réaliser ce stockage ont constitué des impasses techniques.

D. ENJALBAL explique que ce projet a été simulé mais pas chiffré.

P. PERRONA indique que des essais d'épandage avaient été réalisés il y a quelques années, mais ces derniers avaient montré que la qualité des effluents ne permettait pas leur utilisation sur certains types de culture (notamment à cause de leur salinité).

D. ENJALBAL complète les propos de P. PERRONA en indiquant que ces problèmes de salinité ont été retrouvés lors de la mise en place d'un essai de traitement tertiaire sur roseaux.

P. PERRONA acquiesce en précisant que la phytorestauration a été testée en 2006-07. Mais des problèmes liés à la saisonnalité des plantes n'ont pas permis de poursuivre dans cette voie (les rendements épuratoires diffèrent entre le printemps et l'hiver alors que les besoins épuratoires sont identiques toute l'année). De plus, les rendements obtenus étaient nettement plus faibles qu'initialement prévu.

D. ENJALBAL en déduit qu'une réutilisation des eaux de Rhodia impliquerait un traitement préalable.

P. CHARLES répond qu'un bureau d'études avait travaillé sur cette possibilité et pensait que l'expérience pouvait être concluante.

JL DEMARCQ s'interroge sur la provenance d'argent public pour régler des problèmes générés par des activités privées.

P. PERRONA répond que les industriels sont soumis à des taxes liées à la pollution rejetée. Ce système les incite donc à moins rejeter.

C. JUTAND rappelle que le financement de l'agence de l'eau est basé sur les fonds recueillis auprès des citoyens, mais aussi sur les redevances de pollution des industriels. C'est un système de mutualisation.

D. ENJALBAL précise que chaque acteur paie en fonction des volumes rejetés ou des volumes prélevés.

JL DEMARCQ estime qu'il faudrait résoudre le problème à la source en évitant de polluer.

P. PERRONA indique que l'usine a travaillé sur les matières premières et sur les process de fabrication afin de réduire le plus possible la pollution à la source, et notamment de réduire l'utilisation d'azote et

de phosphore. Elle a également travaillé sur les procédés d'épuration. Il indique que le maintien de l'activité passe par des progrès continus en matière environnementale mais il rappelle que cela ne peut pas se faire à n'importe quel prix. Il convient de trouver un juste équilibre.

D. ENJALBAL précise qu'une circulaire impose un suivi des substances dangereuses aux industriels. Le SDAGE prévoit leur suppression ou leur diminution en fonction de leur dangerosité. Il indique par ailleurs qu'un programme émerge peu à peu sur les substances médicamenteuses qui commencent à être mesurées dans le milieu.

En réponse à une question sur les impacts des différents acteurs, D. ENJALBAL présente un graphique montrant les différents impacts observés sur la Béronne. Le premier impact est constitué par les rejets domestiques de la ville de Melle et le second correspond à la confluence avec la Berlande (elle-même impactée par la Légère). Il rappelle qu'il est important d'identifier toutes les sources de pollution à l'échelle d'un bassin.

JN BITEAU demande comment un critère pour évaluer la valeur ajoutée de l'environnement a pu être trouvé.

S. ROBICHON répond que ce sujet entre dans le cadre d'une question philosophique, comme l'indiquait JY MARTIN précédemment. Il indique que la valeur patrimoniale d'un bien repose sur les déclarations des citoyens, sur le consentement à payer des populations. Des enquêtes ont été faites sur d'autres sites et les valeurs obtenues ont été transposées pour la Légère. On estime ce consentement à payer à environ 20-25 €/an en moyenne.

H. VINA revient sur le problème du stockage des effluents de l'usine. Il indique qu'un exploitant arrose son maïs au niveau de St Faziol et que ses vaches s'abreuvent directement dans le cours d'eau. Or, cet exploitant n'a jamais eu aucun problème. H. VINA précise également que des anguilles et des truites ont été retrouvées dans ce secteur. Il en déduit que cette eau pourrait être exploitable pour l'agriculture. Néanmoins, il rapporte que certains responsables de l'usine conseilleraient de ne pas se servir de cette eau à cause des risques de pollution accidentelle. H. VINA s'interroge donc sur la maîtrise du fonctionnement de la STEP par l'usine. Il se demande si le système d'épuration biologique via des bactéries ne pourrait pas être remplacé par un système mécanique ou de phyto-remédiation. Il indique qu'il préférerait voir la Légère à sec plutôt que polluée puisqu'elle n'a aucune valeur patrimoniale d'un point de vue piscicole.

P. PERRONA indique que l'usine maîtrise parfaitement les rejets. Il indique qu'une fosse de prévention de 10 000 m<sup>3</sup> est installée depuis 2007. Elle est équipée d'une membrane afin de prévenir tout dysfonctionnement de la STEP.

Pour répondre à une question, P. PERRONA indique que le débit d'eau utilisé par l'usine est de 80m<sup>3</sup>/h, 24h/24. Au total, l'usine prélève légèrement plus d'1 Mm<sup>3</sup>/an.

Il précise que des essais pilotes ont été faits sur environ 1t d'effluents sur le principe de phyto-remédiation, mais ils n'ont pas abouti, comme il l'a indiqué précédemment.

D. ENJALBAL explique qu'une barrière physique avec une membrane a été installée pour prévenir toute pollution accidentelle.

P. PERRONA précise que les flux d'effluents arrivant à la STEP sont bien maîtrisés et stables depuis plusieurs années.

JL DEMARCQ demande pourquoi le volume prélevable pour les industries est de 1,55 Mm<sup>3</sup>.

M. BROUSSEY répond que ce volume concerne l'ensemble des industriels du bassin et pas seulement Rhodia.

JY MARTIN estime que l'évaluation des coûts d'investissement est une donnée claire et relativement précise. En revanche, il souligne que l'évaluation des bénéfices d'un environnement en bon état est très subjective. Il convient que l'idéal revienne à être le moins polluant possible.

JN BITEAU estime que l'image positive de l'usine travaillant à l'amélioration de l'environnement doit également être chiffrée et prise en compte dans les bénéfices.

P. PERRONA indique que l'usine tente de travailler le plus possible dans la transparence. Il acquiesce sur l'effet positif de l'image de marque de l'usine.

JC PEIGNE demande comment la pollution des sols sera prise en compte et qui paiera pour la dépollution.

JY MARTIN indique qu'il n'est pas possible de répondre aujourd'hui à toutes les questions autour de la pollution industrielle. Il souligne néanmoins qu'il sera important de les poser.

J. MAIRE (section régionale conchylicole) rappelle que l'ensemble des pollutions finit toujours à la mer. Il demande à ce que tous les acteurs fassent attention. Cette année encore, la profession déplore 70% à 80% de mortalité des juvéniles.

JY MARTIN souligne l'importance de cette question et remercie J. MAIRE de sa présence.

Il remercie S. ROBICHON et D. ENJALBAL pour leurs présentations.

Il demande de passer au point suivant de l'ordre du jour car la séance n'est pas terminée malgré l'heure avancée de l'après-midi.

JN BITEAU est satisfait que la qualité ait été abordée en réunion de CLE.

### **6è point de l'ordre du jour : le chantier de révision du SAGE**

JY MARTIN donne la parole à M. BROUSSEY pour présenter les grandes étapes à venir pour la révision du SAGE. Comme le quorum n'est pas atteint, il indique que la présentation ne sera pas suivie d'une délibération.

M. BROUSSEY indique que deux points majeurs imposent la révision du SAGE :

- le SAGE doit être rendu compatible d'ici fin 2012 avec le SDAGE Adour Garonne approuvé fin 2009
- la CLE doit rédiger un règlement du SAGE d'ici fin 2011 (une révision de la réglementation pourrait reporter ce délai à fin 2012)

M. BROUSSEY rappelle que la loi sur l'eau de 2006 (LEMA) a modifié les SAGE. Pour mémoire, les SAGE ont été instaurés par la loi sur l'eau de 1992 (= SAGE<sub>92</sub>). La LEMA a apporté des modifications à ces SAGE (= SAGE<sub>LEMA</sub>) en demandant la rédaction d'un PAGD (plan d'aménagement et de gestion durable) et d'un règlement.

Néanmoins, la LEMA a offert la possibilité aux SAGE en cours d'approbation de finaliser la procédure selon les principes de 1992 avant le 30 décembre 2008. Les documents de ces SAGE constituent alors le PAGD. Ensuite, un règlement doit être rédigé avant décembre 2011.

Ainsi, le SAGE Boutonne a été validé le 29 décembre 2008 selon les modalités des SAGE<sub>92</sub>. Il constitue donc le PAGD du SAGE<sub>LEMA</sub>. La CLE devra rédiger un règlement d'ici fin 2011 (ou 2012 si la réglementation évolue).

Le PAGD (plan d'aménagement et de gestion durable) correspond au SAGE Boutonne actuel. Il doit fixer les orientations et dispositions pouvant être opposables aux décisions de l'Etat et des collectivités locales. Ainsi, tout projet du territoire ne doit pas être contradictoire avec le PAGD. Il doit être rendu compatible avec le SDAGE avant fin 2012.

Le règlement, la nouveauté instaurée par la LEMA, définit les prescriptions opposables aux tiers. Ainsi, les modes de gestion, les projets ou les installations d'un tiers devront être conformes avec le règlement.

Dans le code de l'environnement, le règlement peut :

- préciser les modalités d'ouverture à respecter sur chaque ouvrage hydraulique
- édicter des règles d'utilisation de la ressource pour les opérations entraînant des impacts cumulés en termes de prélèvements ou de rejets dans un sous-bassin

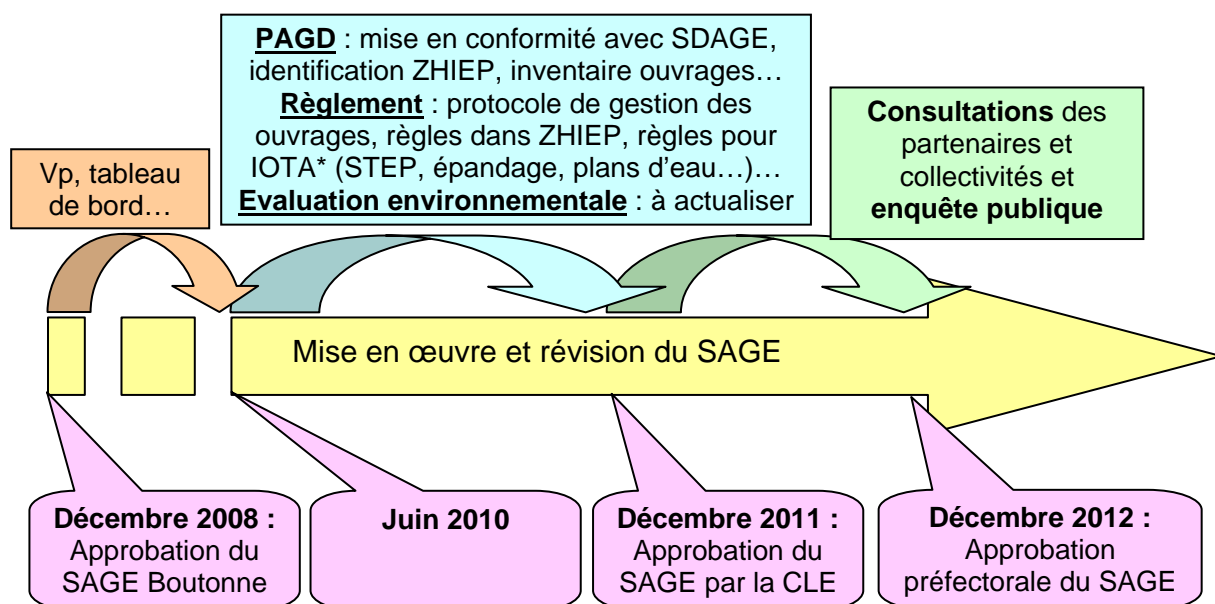
- édicter des règles pour le maintien et la restauration de zones humides d'intérêt environnemental particulier (ZHIEP) à identifier
- édicter des règles pour préserver en qualité et quantité la ressource dans les aires d'alimentation de captages d'eau potable prioritaires
- etc.

M. BROUSSEY insiste sur les différentes possibilités offertes à la CLE. Les règles à inclure dans ce règlement devront impérativement être en petit nombre. Elles devront être claires et précises afin d'éviter tout problème lors de l'application.

La LEMA a induit d'autres modifications. Les SAGE ne seront plus approuvés après consultation du public mais après une enquête publique rendue nécessaire par l'opposabilité du règlement aux tiers. Les SAGE devront être révisés tous les 6 ans pour être rendus compatibles avec les SDAGE. Enfin, les membres de la CLE n'auront plus de suppléants, le quorum ne sera plus nécessaire que pour voter les règles de fonctionnement de la CLE et pour l'adoption, la modification et la révision du SAGE. Ces dernières règles sont déjà en vigueur depuis 2008.

M. BROUSSEY présente un rétro-planning pour expliciter les échéances impératives :

- Entre décembre 2008 et juin 2010, la CLE a principalement travaillé sur la détermination des volumes prélevables et sur le tableau de bord du SAGE.
- En décembre 2012, le SAGE devra être compatible avec le SDAGE et approuvé par arrêté préfectoral.
- La phase de consultation des partenaires et des collectivités et l'enquête publique dure environ 1 an. Le projet de SAGE devra donc être approuvé par la CLE en décembre 2011.
- Le projet de SAGE (mise en compatibilité du PAGD avec le SDAGE, rédaction du règlement et actualisation de l'évaluation environnementale du SAGE) devra donc être rédigé entre juin 2010 et décembre 2011.



\* *IOTA* : installations, ouvrages, travaux et activités réalisés à des fins non domestiques par des personnes publiques ou des personnes privées et qui impliquent des prélèvements ou des rejets en eau ou des impacts sur le milieu aquatique ou sur la sécurité publique

JY MARTIN remercie M. BROUSSEY pour cette présentation et souligne l'ampleur de la tâche et le calendrier très serré. Il rappelle de plus que les élections cantonales de 2011 risquent de ne pas accélérer les choses.



H. VINA revient sur la possibilité d'inscrire dans le règlement des règles d'utilisation de la ressource pour les opérations entraînant des impacts cumulés en termes de prélèvements ou de rejets dans un sous-bassin. Il estime que la CLE va au devant de difficultés.

JY MARTIN insiste sur le fait que les points présentés par M. BROUSSEY sont des possibilités et qu'il n'est pas obligatoire de les inclure dans le règlement que la CLE rédigera. Néanmoins, il estime qu'il conviendra d'être ambitieux et d'aborder au minimum l'ensemble des sujets.

JN BITEAU s'interroge sur l'implication juridique du règlement et s'étonne que cet exercice soit réalisé par une commission n'ayant aucune compétence dans ce domaine.

JY MARTIN indique que le règlement sera soumis, comme toutes les délibérations, au contrôle de légalité.

M. BROUSSEY précise qu'il conviendra de s'appuyer sur les exemples des autres SAGE ayant déjà rédigé ce règlement. Par ailleurs, il semble incontournable qu'une expertise juridique soit menée afin de s'assurer de la validité du document. Elle indique que cette expertise pourra être réalisée en même temps que les consultations afin de ne pas perdre de temps.

### Questions diverses

- Débit de la Boutonne au moulin de Châtre

M. BROUSSEY présente la courbe des débits et indique que le débit au moulin de Châtre était de 1,49 m<sup>3</sup>/s le 23 juin.

Le débit moyen des 23/06 depuis 1969 s'élève à 2,43 m<sup>3</sup>/s.

Le débit minimum enregistré un 23/06 depuis 1969 est de 0,62 m<sup>3</sup>/s (en 1990).

Le débit maximum enregistré un 23/06 depuis 1969 est de 7,3 m<sup>3</sup>/s (en 1969)

Le débit mesuré le 23/06/2009 était de 0,9 m<sup>3</sup>/s.

Elle indique que les pluies de la semaine passée ont permis de relever légèrement le débit.

- Station de jaugeage de St Jean d'Angély

M. BROUSSEY indique que le service de prévision des crues (SPC) de la DDTM 17 doit intervenir dans les jours à venir pour réparer le capteur sous le pont St Jacques. Elle indique que les données ne sont pas encore disponibles quotidiennement. Néanmoins, le SPC réalise régulièrement des jaugeages simultanés au moulin de Châtre et à St Jean d'Y afin de commencer à étudier les relations entre ces 2 stations. Le but sera de définir des seuils de gestion au niveau de cette station de St Jean d'Y.

F. EMARD rapporte un problème important de végétation dans le canal St Eutrope cette année. Ce dernier peut à nouveau être surnommé le canal St Eutrope. Ces nombreuses algues filamenteuses induisent des phénomènes de résonance au niveau du capteur.

- Finalisation du site Internet du SAGE

M. BROUSSEY rappelle qu'A. MAZIN a travaillé à la réalisation du site Internet du SAGE. Il sera mis en ligne pendant l'été et l'adresse sera indiquée aux partenaires sur la page web actuelle de la CLE. Elle sera également envoyée directement par mail aux acteurs dont l'animation du SAGE a le contact électronique. Elle souligne l'importance des remarques à formuler pour que ce site évolue en permanence et corresponde aux attentes des membres de la CLE.

- Prochaine séance de la CLE

JY MARTIN indique qu'une séance plénière se tiendra à la rentrée et plusieurs points sont déjà prévus à l'ordre du jour :

- présentation de l'étude hydromorphologique faite par le SMBB en Deux-Sèvres
- tableau de bord 2009 du SAGE
- point sur la révision du SAGE

Il ajoute qu'un point supplémentaire sera prévu pour les irrigants, suite à leur demande du début de séance. Ils fourniront des éléments à l'animation du SAGE pour qu'ils soient mis à disposition des membres de la CLE avant la séance plénière.

- Arrêté modificatif de la CLE

JY MARTIN indique par ailleurs qu'un arrêté modificatif de la CLE doit être pris dans les jours qui viennent afin de combler les sièges vacants :

- conseil régional Poitou-Charentes : Madame Françoise MESNARD, en tant que vice-présidente du conseil Régional
- Section régionale conchylicole : Monsieur Jacques MAIRE
- APIEEE : Monsieur Daniel BARRE
- services de l'Etat : la DDTM 17 n'aura plus que 2 sièges et l'ARS (Agence Régionale de Santé, ex-DDASS) bénéficiera du 3è.

JY MARTIN remercie l'Agence de l'eau qui est venue en grand nombre aujourd'hui sur la Boutonne. Il les remercie pour les exposés très clairs et particulièrement intéressants.

JY MARTIN souhaite également remercier sincèrement F. EMARD pour avoir tenu la réunion du mois de mai.

F. EMARD indique que les services de l'information générale avaient effectivement prévenu qu'il y aurait une manifestation et qu'ils avaient conseillé de ne pas tenir la réunion. F. EMARD indique qu'il « n'a jamais capitulé sans tirer des cartouches ».

JY MARTIN remercie les membres de la CLE pour leur participation et conclut qu'il est toujours possible de discuter de tout, même si certaines professions connaissent de réelles difficultés. Il fait remarquer que les choses avancent toujours plus en dialoguant.

Plus aucune question ou remarque n'est soulevée, JY MARTIN remercie les membres de la CLE pour leur ponctualité et leur patience malgré cet ordre du jour chargé. Il lève la séance à 17h20.

Le Président de la CLE

Jean-Yves MARTIN

Daniel Barré

Membre de la CLE du SAGE  
Boutonne  
79170 Chizé  
à  
Mr le Président de la CLE  
Du SAGE Boutonne

Chizé 22 juin 2010

Monsieur le Président,

Notre association a été destinataire d'un texte intitulé compte rendu de la CLE du 6 mai dernier. Vous avez eu connaissance de la manifestation d'irrigants répondant à un large mot d'ordre dépassant notre bassin Boutonne.

La réunion du 6 mai vous le savez, a été empêchée, forme et fond ne pouvant être assurés. Une manifestation d'irrigants nous avait été annoncée en amont de la date du 06 mai, et conseil nous a d'ailleurs été prodigué de ne pas nous rendre à cette réunion<sup>1</sup> dont la teneur a confirmé la stérilité apparente.

Si les actions syndicales sont recevables lorsqu'elles demeurent dans le cadre démocratique, une limite dans ce cas a été outrepassée. Il s'agit bien entendu d'une volonté du responsable de la manifestation que nous retrouverons bientôt autour d'une table de discussion...

La profession agricole a travaillé pour défendre ce qu'elle considère comme ses intérêts à plusieurs niveaux :

- par des contacts auprès des parlementaires lors de la préparation des lois de 1992 et de 2006
- par une présence lors de la préparation du SDAGE et du SAGE
- par des demandes lors de la préparation des arrêtés cadres départementaux
- par des contestations lors de la discussion relative aux volumes prélevables.

Chaque membre de la CLE, chaque groupe d'acteurs a utilisé les moyens légaux pour faire valoir ses points de vue.

Plusieurs compte rendus de réunions récentes (commissions et CLE avortée du 6 mai) font état de propos agressifs et discourtois.

Le compte rendu de la séance du 6 mai ne peut pas être intitulé compte rendu de la CLE pour les raisons que vous connaissez. Il ne peut donc être soumis à vote.

Nous regrettons la dégradation de la tenue des réunions et nous ne pouvons participer sous la contrainte.

Les APNE ont toujours échangé de façon démocratique lors de ces réunions.

En cas de désaccord et pour « *dire le droit* » les associations utilisent des moyens légaux à disposition de tous y compris de l'Etat.

Les moyens utilisés lors des dernières réunions par la profession ne sont pas acceptables,

Je vous demande de porter la présente lettre à connaissance des membres de la CLE et de bien vouloir faire ce qui est en votre pouvoir pour assurer lors des réunions un climat de travail au sein duquel chaque membre puisse librement exprimer ses points de vue aussi divers soient ils.

Veillez agréer, monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Daniel Barré

<sup>1</sup> il a fallu lors de la réunion de Bussac l'intervention de la gendarmerie pour que nos collègues de SOS Rivières puissent sortir sans être agressés physiquement.

Bernard Sabourault président, membre suppléant de la CLE du SAGE Boutonne  
René Binaud membre titulaire de la CLE du SAGE Boutonne

à

Monsieur le Président de la CLE du SAGE Boutonne

Saint Jean d'Angély le 18 juin 2010

Monsieur le Président,

Nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que ce qui est présenté comme un compte-rendu de la réunion de la CLE plénière du 06 mai 2010 ne peut être validé comme tel : la réunion n'a pas eu lieu, empêchée par les irrigants, elle n'a même pas été ouverte, aucun ordre du jour n'a été présenté ni débattu.

Nous étions informés de la manifestation par la police, avec le conseil de ne pas nous y rendre par mesure de sécurité, durant une autre réunion il a fallu l'intervention de la gendarmerie pour que nous puissions sortir sans être agressés physiquement.

Nous constatons la dégradation de la tenue de ces réunions auxquelles nous ne pouvons participer sous la contrainte, les APNE ont toujours échangé de façon démocratique et pacifique lors de ces réunions. Les associations ne voteront pas comme c'est prévu à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la CLE, un PV d'une réunion n'ayant pu se tenir (déclaration faite sur votre site) qui n'a donc aucune valeur administrative et qui n'est qu'une présentation des revendications des irrigants et des attaques contre les représentants de l'administration et des associations.

Veillez agréer, monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour SOS Rivière et Environnement

Bernard Sabourault  
Président

René Binaud  
membre titulaire de la CLE

à  
Monsieur le Président du SAGE Boutonne,

Le 24 juin 2010

Lors de la précédente réunion de la CLE Mr Frédéric EMARD, vice-président du SAGE, a levé la séance alors que les agriculteurs présents dans la salle demandaient de reporter les thèmes initialement prévus à une prochaine réunion et d'ouvrir dès cette séance un nouveau dialogue autour du volume prélevable compte-tenu des incohérences relevées qui n'ont pas pu mener les membres de la CLE à un vote en toute connaissance de cause.

Nous constatons qu'aucun des sujets abordés dans le courrier lu le 6 mai et transmis à la direction du SAGE n'est à l'ordre du jour aujourd'hui. Nous le regrettons. Cela démontre le peu d'intérêt porté par la direction du SAGE pour cette activité pourtant essentielle.

Monsieur le Président, dans votre projet de rapport d'activité de 2009 qui a été communiqué sur votre site Internet, vous dites en parlant du vote du volume prélevable :

« Ce résultat, unique sur le bassin Adour Garonne, montre la volonté et la réussite de la CLE à faire aboutir un dossier qui est au cœur des préoccupations des instances de bassin et des instances nationales. »

Justement, la décision n'aurait-elle pas été prise dans l'urgence, à l'inverse des autres bassins qui prennent le temps d'analyser les conséquences et d'étudier différentes propositions.

L'intervention des irrigants lors de la précédente réunion de la CLE a pu être mal vécue. Nous espérons ne plus devoir en arriver à de telles actions, nous souhaitons pour cela pouvoir être entendu par l'ensemble des membres de la CLE.

Nous vous demandons, Monsieur le Président un temps de parole pour la prochaine réunion de la CLE. Nous souhaitons présenter un dossier reprenant tous les éléments qui nous laissent penser que la CLE n'a pas eu toutes les informations pour se prononcer sur le volume prélevable.

Nous espérons, et nous comptons sur vous, Monsieur le Président, pour intégrer cela et répondre à nos différentes demandes dans la prochaine réunion de la CLE.

Irrigants Val de Boutonne  
ASA Boutonne